

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 01 ET 2 OCTOBRE 2026

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MUDIFICA DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA IN URGANISIMI VARII
MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Renouvellement des désignations des représentants à l'Assemblée de Corse au sein de la commission départementale de présence postale territoriale de la Corse-du-Sud (DA 32)

Depuis le début de la mandature, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes. Cependant, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'y apporter certaines modifications.

Par courrier en date du 23 septembre 2026, Monsieur le préfet de Corse, préfet de la Corse- du-Sud, sollicite en vertu des dispositions de l'article 1 du décret n°2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale, la désignation de huit conseillers élus au sein de l'Assemblée de Corse (4 titulaires, 4 suppléants), pour siéger (mandat de 3 ans) au sein de la commission départementale de présence postale territoriale de la Corse-du-Sud, selon les modalités suivantes :

- Les 4 titulaires et 4 suppléants sont répartis comme suit :
 - 2 titulaires et 2 suppléants au sein du groupe « Fà Populu Inseme »
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse » ;
 - 1 titulaire et 1 suppléant au sein du groupe « Avanzemu ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.